



**COMMISSION ATM DU 23 AVRIL 2024**

**Rapport concernant la demande de crédit de réalisation pour le Plan Lumière de la commune**

Sur proposition du Conseil Administratif, la commission s'est réunie le 23 avril 2024 afin d'étudier le projet cité en titre. M. Albrecht, du SATPE, ainsi que M. Jimaja, conseiller administratif, participent à la séance.

Après une brève introduction de M. Jimaja, M. Albrecht présente le projet.

Pour rappel, le Plan Lumière a également été élaboré en réponse à la motion du PDC en 2019 « Éteignons l'éclairage public ! », à des fins d'économie d'énergie et de protection de la biodiversité. A ce titre, un crédit d'étude de CHF 55'000.- TTC a d'ores et déjà été voté le 1er septembre 2021 par le conseil municipal.

La présente demande de crédit concerne tous les luminaires d'éclairage public sur le territoire de la commune, à l'exception des luminaires implantés dans le périmètre d'autres chantiers à venir qui seront traités dans leurs crédits respectifs. Au total, 431 luminaires et 41 mâts sont concernés, par des remplacements par de l'éclairage LED, ainsi qu'avec des abaissements de lumière et des couleurs adaptées à l'usage des cheminements.

Le plan financier de ce projet est ensuite présenté. Il se monte à CHF 900'000.- pour la fourniture et pose des luminaires et mâts, CHF 110'000.- pour les travaux de génie civil et à CHF 55'000.- pour des Frais divers et imprévus, pour un coût total des travaux de CHF 1'065'000.- TTC. Les subventions possibles par le Fonds d'énergie des collectivités publiques L2 40 se montent à CHF 160'000.- et à CHF 46'000.- environ pour le programme Eco21 des SIG.

En termes de calendrier, il est prévu de débiter les travaux en début d'automne 2024 et de les finir en début d'année 2025.

Ce crédit ne concerne que les routes communales et exclue donc la route de Ferney, qui est une route cantonale soumise au projet OptimaLux du canton.

Les commissaires ont pu poser toutes les questions nécessaires à leur compréhension.

A l'unanimité des membres présent·e·s ayant le droit de vote, la commission préavise favorablement cette ouverture de crédit et invite le Conseil Municipal à la suivre dans ses conclusions.

Ce rapport est approuvé à l'unanimité des membres présent·e·s ayant le droit de vote.

Le Grand-Saconnex, le 23 avril 2024

Damian VEIGA LÖFFEL  
Rapporteur



## COMMISSION ATM DU 23 AVRIL 2024

### **Rapport concernant le crédit de réalisation pour l'entretien des collecteurs des eaux usées et des eaux claires de la commune**

Sur proposition du Conseil Administratif, la commission s'est réunie le 23 avril 2024 afin d'étudier le projet cité en titre. M. Albrecht, du SATPE, ainsi que M. Jimaja, conseiller administratif, participent à la séance.

Après une brève introduction de M. Jimaja, M. Albrecht procède à une présentation générale du projet.

A titre de rappel : le Fonds Intercommunal d'Assainissement (FIA) mandate les Services Industriels de Genève (SIG) afin de réaliser annuellement une inspection et entretien de notre réseau d'assainissement. Cette inspection débouche sur un rapport annuel qui indique les divers travaux d'entretien à exécuter et leur degré d'urgence.

Les différentes interventions se trouvant dans le périmètre de gros chantiers à venir sur notre Commune ont été retranchées. Cette demande concerne uniquement le solde des travaux, c'est-à-dire hors gros-projets. Dans l'idéal, les travaux d'entretien sur nos collecteurs devraient être effectués avant l'ouverture du chantier du tram, ceci afin d'éviter une gêne supplémentaire à la circulation et à la mobilité.

3 types de travaux sont présentés : des travaux de génie civil sur les chambres de visite, des travaux de chemisage des collecteurs existants et des travaux de curage des collecteurs.

Le plan financier de ce projet est ensuite présenté. Il se monte à CHF 230'300.- pour les travaux de génie civil, CHF 295'000.- pour les travaux de curage, CHF 66'800.- pour les travaux de chemisage, et à CHF 60'000.- pour des Frais divers et imprévus, pour un coût total des travaux de CHF 652'100.- TTC.

Ces travaux se déroulant sur le réseau secondaire d'assainissement, le FIA en rembourse l'intégralité.

En termes de calendrier, il est prévu de débiter les travaux dès l'été 2024 et de les finir en fin d'année 2025.

Les commissaires ont pu poser toutes les questions nécessaires à leur compréhension. A l'unanimité des membres présent-e-s ayant le droit de vote, la commission préavis favorablement cette ouverture de crédit et invite le Conseil Municipal à la suivre dans ses conclusions.

Ce rapport est approuvé à l'unanimité des membres présent-e-s ayant le droit de vote.

Le Grand-Saconnex, le 23 avril 2024

Damian VEIGA LÖFFEL  
Rapporteur



## COMMISSION DES FINANCES

### **Rapport relatif aux comptes 2023**

La commission des finances s'est réunie, sur proposition du Conseil administratif, les 26 mars, 15 et 16 avril 2024, pour examiner les comptes communaux et les comptes des Fondations de la ville du Grand-Saconnex.

Madame Sandra Portier, Conseillère administrative, présente et commente le bilan social de l'exercice 2023. Les commissaires ont pu poser toutes les questions nécessaires à la compréhension du bilan social de l'année écoulée. Les commissaires ont noté qu'un PLEND a été introduit par le conseil administratif, comme le prévoit le statut du personnel à son art. 92. De plus, la composition du personnel communal compte 85,70 ETP au 31.12.2023 (contre 80,55 au 31.12.2020).

S'en est suivi la lecture, par Monsieur Anthony Mascali, des conclusions sans réserve de l'organe de révision sur les comptes annuels 2023, ainsi que la présentation desdits comptes.

Les commissaires ont par la suite examiné les différents postes de comptes pour l'année 2023 et ont pu poser aux personnes en charge de la gestion des finances toutes les questions y relatives. Les réponses fournies ont permis aux commissaires de comprendre les chiffres présentés.

Les comptes 2023 présentent un montant aux charges de CHF 47'234'127.61, pour des revenus de CHF 47'272'608.98, ce qui donne un excédent de revenus de CHF 38'481.37, y compris CHF 1'350'000. -- d'amortissements complémentaires. Il est à noter que le budget prévoyait un déficit de CHF 1'068'464. --, en tenant compte d'une surévaluation des revenus fiscaux de 8%.

A la fin de ces travaux, les comptes 2023 de la ville du Grand-Saconnex, le bilan, les crédits d'engagements complémentaires ainsi que les crédits budgétaires supplémentaires ont été acceptés à l'unanimité des membres présents.

### Examen des comptes 2023 de la Fondation communale pour la petite enfance

M. Alexandre Böhler, Président du conseil de la Fondation et Mme Laura Calabrese, Directrice de la Fondation, ont présenté les comptes d'exploitation et bilan de l'exercice 2023, qui se solde par un bénéfice net de CHF 133'037.05.

Au 31 décembre 2023, 188 enfants étaient inscrits sur la liste d'attente de la Fondation.

Les commissaires ont pu poser toutes les questions désirées et ont reçus les réponses appropriées.

### Examen des comptes 2023 de la Fondation « Les Aînés » et du « Pôle seniors Saconnay »

M. Gérard Bise, Président de la Fondation ainsi que Mme Fanny Laiolo, Cheffe du service administration et finance de la « Résidence de Saconnay », ont présenté et expliqué les comptes d'exploitation et bilan de l'exercice 2023.

Fondation « Les Aînés » : le résultat 2023 est un bénéfice net de CHF 60'211.67.



Association de l'EMS « Résidence de Saconnay » : le résultat net de l'exercice est une perte nette à hauteur de CHF 283 752.05 (avant thésaurisation), qui sera compensée par les capitaux propres. Le taux d'occupation a été de 99.22%.

Foyer de jour : la perte nette de l'exercice est de CHF 33'669.68 (avant thésaurisation), avec un taux d'occupation de 83.40%.

#### Examen des comptes 2023 de la Fondation communale du Grand-Saconnex pour le logement

M. Pierre-Yves Comte, président du conseil de la Fondation et Mme Lydie Rossel, gestionnaire administrative, ont présenté les comptes de l'exercice 2023.

Le résultat est un bénéfice net et s'élève à CHF 1'302'020.03.

Enfin, la commission a examiné les comptes de la Fondation intercommunale de Pré-Bois. Le résultat est un excédent de charges de CHF 2'265.45.

L'ensemble des comptes communaux, des Fondations communales du Grand-Saconnex pour le logement, de la Fondation « Les Aînés », du Pôle seniors Saconnay, de la Fondation communale de la petite enfance et de la Fondation intercommunale de Pré-Bois ont été approuvés à l'unanimité des membres ayant le droit de vote.

Les commissaires remercient chaleureusement le service financier, le conseil administratif ainsi que le secrétaire général pour l'ensemble des renseignements qui lui ont été apportés et pour leur grande disponibilité.

La commission a approuvé le présent rapport à l'unanimité des membres ayant le droit de vote et invite le Conseil municipal à adopter les délibérations qui lui seront soumises.

Le Grand-Saconnex, le 23 avril 2024

Yann Simeth  
Rapporteur



## **RAPPORT D'INFORMATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SIRÈNE HARMONIE MUNICIPALE DU GRAND-SACONNEX DU 29 FEVRIER 2024**

L'Assemblée Générale de « La Sirène, Harmonie municipale du Grand-Saconnex » s'est tenue le 29 février 2024. M. Damien LUISIER et Mme Annick NIARQUIN, co-Présidents, ouvrent cette assemblée en présentiel au local de la Sirène à 20h15.

Ils souhaitent la bienvenue aux 24 membres présents et à la soussignée, déléguée du Conseil municipal.

Après une minute de silence à la mémoire des Siréniens, de leurs proches et amis disparus en 2023, la co-présidence, bien rôdée à l'exercice, a présenté son 6<sup>ème</sup> rapport d'activité. 2023 a été une belle année, dense, animée et toujours riche en moments précieux d'amitié entre les musiciens, la commune, les sociétés amies : en janvier séminaire musical à St-Georges, en avril séminaire au local, en mai concert annuel, en juin Sérénade au nouveau Maire et Fêtes des écoles, le 1er août Fête Nationale, en septembre 200<sup>e</sup> anniversaire des pompiers du Grand-Saconnex et Marché de l'automne à Chambésy, en décembre concert de l'Avent à Chêne-Bougeries.

Sans oublier les événements plus privés que sont : Assemblée Générale, rallye, soirée annuelle et Arbre de Noël. Il a été relevé, en moyenne, 70% de présence à tous ces événements. Un tel programme a été rendu possible grâce à l'engagement sans faille du Comité et de tous les membres sur lesquels la co-présidence peut vraiment compter. 5 nouveaux musiciens, 3 démissions et 2 congés sabbatiques ont été enregistrés pour un total de 52 membres, dont 2 saconnésiens.

Le Directeur Pierre LANFREY a tiré le bilan de la saison musicale écoulée à satisfaction et a attiré l'attention sur le retour (après Covid) du Concours de l'Association Cantonale des Musiques genevoises (ACMG) qui aura lieu le 8 juin prochain à Carouge. L'objectif étant que la Sirène fasse la meilleure des prestations ce jour-là. Prestation qui repose sur l'interprétation d'un morceau imposé, d'un morceau à choix et la technique de défilé.

Le Trésorier Serge MATTHEY-DORET a commenté les comptes :

Les recettes provenant des activités, des cotisations des membres, des écolages ou de dons se montent à Fr. 20'958,55. La subvention communale 2023 est de CHF 115'000.00 ce qui porte les recettes totales à CHF 135'958,55 + la gratuité des locaux valorisés à CHF 77'590.00. Les finances sont saines, avec une fortune nette au 31.12.2023 de CHF 12'469.89

Il a informé que dorénavant les associations communales qui ont une subvention de CHF 50'000.- et plus, doivent faire auditer leurs comptes par un un organe de révision externe (fiduciaire) ce qui a soulevé la question de l'utilité de l'élection des vérificateurs aux comptes. Il a remercié très chaleureusement les autorités pour avoir accepté le budget pour l'année 2024. La subvention communale 2024 s'élève à CHF 130'000.00 + la gratuité des locaux valorisés à CHF 77'590.00.

Pierre LANFREY dirige aussi l'école de musique. Celle-ci comptait 26 élèves en septembre 2023 (3 nouveaux élèves, 0 démission) dont 5 sont maintenant intégrés à la Sirène. Au top 10 des instruments choisis figurent le saxophone, la flûte et la trompette.



Le Junior's Band, 14 élèves, reste stable. A noter sa participation au «Séminaire de orchestres juniors » regroupant La Sirène, Versoix, Genthod-Bellevue et Meyrin.

En juin ont eu lieu à l'aula du Pommier et en public les examens des classes instrumentales.

En plus des examens internes de solfège, 3 élèves ont participé à l'examen cantonal de solfège organisé par l'ACMG, permettant aux élèves d'obtenir un certificat d'études élémentaires ou secondaires reconnu par la Fédération genevoise des Ecoles de musique.

L'effort se poursuit sur la promotion de l'école de musique et le recrutement de saconnésiens via des répétitions portes ouvertes, flyering et présentation dans les écoles.

Au fil des dicastères, les nombreux rapports ont été présentés et acceptés à l'unanimité.

Les co-présidents ainsi que tout le comité, les vérificateurs aux comptes et la commission musicale ont été réélus par acclamation. La co-présidence a d'ores et déjà annoncé vouloir passer le flambeau en douceur et cherche un/des nouveaux volontaires pour la saison 2025-2026.

La cotisation annuelle des membres reste fixée à CHF 100.00

Les co-présidents remercient vivement la commune pour son soutien indéfectible.

De mon côté j'ai excusé mon collègue JC Cudré, apporté le salut, les félicitations et le soutiens de notre Conseil municipal. J'ai remercié l'ensemble du Comité pour sa forte implication, félicité l'effort consenti pour l'augmentation d'un effectif saconnésien et la création du Juniors Band intercommunal. J'ai motivé la présence de La Sirène à l'inauguration de la Route des Nations et j'ai pris note de l'organisation d'un voyage en 2025 pour le 125<sup>ème</sup> anniversaire de la société.

La séance a été clôturée à 22h00, tous les participants se retrouvant pour partager le verre de l'amitié.

Francine MAMIN-TISSOT, déléguée

Le Grand-Saconnex, le 29 avril 2024



CM du 29.04.24

Point 4.4

**Rapport d'information des délégués du Conseil municipal au FC Grand-Saconnex  
du 6 mars 2024**

L'Assemblée générale ordinaire du FC Grand-Saconnex s'est déroulée le mercredi 06 mars 2024 en présence de M. Michel POMATTO. Il y a 25 présents dont 20 ont le droit de vote. La Présidente, Mme Carine BURNIER, ouvre la séance à 19h35 par un mot de bienvenue.

La Présidente commence par saluer l'excellent travail qu'effectue le comité ainsi que l'investissement toutes les personnes qui œuvrent au quotidien pour le club. Elle remercie en particulier les papas qui ont acceptés de reprendre des équipes et aux joueurs de la première équipe qui s'investissent pour le Club en tant qu'entraîneurs.

Le Club compte aujourd'hui 499 membres.

La première équipe signe de très bons résultats depuis son accession en 1<sup>ère</sup> Ligue. Elle est championne d'automne ce qui participe au rayonnement du FCGS. L'objectif est de disputer les finales en fin de championnat et si la Promotion League devait s'offrir à la première équipe, le Club mettra tout en œuvre pour s'y encre.

Le FCGS a été mis à l'honneur par la presse genevoise et alémanique et cette reconnaissance est valorisante et donne envie d'avancer. L'attention suscitée par la première équipe a également pu rapporter de nouveaux sponsors au Club. L'apport de ces sponsors est précieux, car bien que la commune subventionne généreusement le Club, ce dernier a besoin de moyens alternatifs pour se financer.

Le directeur sportif, M. Valentin TOFFOLETTO, est enthousiaste et satisfait du bilan 2023-2024. Le FC Grand-Saconnex est le club le plus titré de Suisse depuis la saison 2017-2018. Aucun autre Club n'a eu la chance d'enchaîner 5 promotions en 6 ans.

Les succès de la première équipe sont une réelle locomotive pour toutes les autres équipes et une forte source de motivation pour tout le Club.

Il est nécessaire de préciser que le maintien de cette première équipe en 1<sup>ère</sup> Ligue avec un budget limité est un exploit.

Selon le directeur sportif, le financement communal n'est pas suffisant malgré la somme importante déjà accordée. Il y aurait un décalage entre les subventions octroyées et la réalité du Club. Les équipes évoluent de plus en plus et les infrastructures actuelles ne répondent plus aux besoins du FCGS. Par ailleurs, ce dernier a pour projet d'ouvrir des divisions féminines, ce qui impactera également les besoins en infrastructure.

La trésorière, Mme Corine TOFFOLETTO, annonce qu'à la demande la commune, les comptes sont désormais vérifiés par un organe de contrôle externe. Conformément aux statuts actuels, les vérificateurs aux comptes ont également consulté le bilan.

Par ailleurs, il a été demandé au Club d'ajouter une ligne comptable supplémentaire relative aux frais de valorisation des locaux. Aucun détail concernant ce montant de CHF 404'620.00



CM du 29.04.24

Point 4.4

n'a été donné au Club. Ce dernier ne connaît pas la méthode de calcul de cette somme et ne sait pas si elle concerne l'intégralité des infrastructures ou si le terrain D (qui est public) et la

mise à disposition à d'autres entités des terrains sont déduits des charges imputées. À ce sujet, le fiduciaire dit qu'il « est actuellement impossible de déterminer si la valorisation est conforme à l'usage ».

La période comptable 2023 du FC Grand-Saconnex s'est achevée avec une perte de CHF 24'616.56, présentant une réduction de 49.4% par rapport à 2022.

M. Michel POMATTO précise que cette perte pourra être compensée par la couverture de déficit de CHF 50'000 octroyée par la commune.

Après une année complète de la première équipe en en 1<sup>ère</sup> Ligue, la trésorière informe que les charges de fonctionnement dédiée à l'équipe s'élèvent à CHF 226'300. Il faut noter que le budget du FC Grand-Saconnex n'est pas le même que celui d'autres club à ce niveau. De nombreux efforts ont été fait à l'interne pour arriver à gérer cette équipe avec un budget restreint.

En termes de dépenses, l'année 2024 sera, entre autres, marquée par le renouvellement des équipements de toutes les équipes.

Les différents rapports sont acceptés par l'Assemblée.

Le comité s'est concerté au sujet des cotisations et il propose à l'Assemblée générale d'augmenter les cotisations dès la saison 2024-2025.

Les cotisations du FCGS sont les plus basses du canton, mais le Club doit s'adapter pour faire face à de nombreuses augmentations afin de continuer à offrir certaines prestations aux membres.

L'Assemblée générale accepte l'augmentation des cotisations.

Dans les points divers, un entraîneur mentionne la dangerosité des buts mis à disposition pour les terrains de tournois. Divers incidents se sont déjà produits et il devient nécessaire de les changer ou les adapter avant que d'autres accidents plus graves surviennent.

L'Assemblée générale est levée à 21h12 et un apéritif-dinatoire offert par le club clôture la soirée.

Alessia CAVALIERI  
Déléguée

Corinne MONNIER  
Déléguée